



Les opérations de maintien de la paix face aux engins explosifs improvisés

Romain Esmenjaud



Cette note a été réalisée grâce au soutien de la Direction Générale des Relations Internationales et de la Stratégie (DGRIS) du Ministère français des Armées. Les propos énoncés dans cette publication ne sauraient en rien engager la responsabilité des organismes pilotes de l'étude, pas plus qu'ils ne reflètent une prise de position officielle de la France.

Résumé

Avec le déploiement de Casques bleus au Mali en 2013, l'Organisation des Nations unies (ONU) s'est trouvée confrontée à une nouvelle menace, celle des Engins explosifs improvisés (EEI). Caractéristique des conflits asymétriques, ce type d'armes pose un défi inédit à l'Organisation et a largement contribué à faire de la Mission multidimensionnelle des Nations unies pour la stabilisation du Mali (MINUSMA) l'opération de maintien de la paix (OMP) de l'ONU la plus dangereuse. Alors que la menace s'est progressivement diffusée à d'autres terrains, l'Organisation a pris le problème à bras le corps et engagé des réflexions au niveau institutionnel à travers un Examen stratégique indépendant.

Cette note présente un état de la menace dans trois pays où les missions de paix de l'ONU ont été confrontées aux EEI : le Mali, la République centrafricaine (RCA) et la République démocratique du Congo (RDC). Elle souligne l'impact multiforme de ces engins, qui provoque un lourd bilan humain et matériel, affecte lourdement la mobilité des OMP et donc leur capacité à remplir leur mandat. Elle présente également les actions mises en œuvre en réponse, tant au niveau du Secrétariat des Nations unies que des OMP elles-mêmes (formation, équipement, renseignement, coopération judiciaire, etc.), et démontre que celles-ci ont permis des avancées réelles en matière de protection des personnels.

Les limites du mandat des OMP mettent néanmoins ces dernières dans l'incapacité d'apporter une réponse durable à la menace des EEI qui, malgré les efforts effectués, continuent de faire de nombreuses victimes parmi les civils. La lutte contre ces engins nécessite une réponse multiniveau impliquant non seulement l'ensemble des composantes des missions, mais aussi une coopération renforcée avec d'autres acteurs, dont les autorités des pays hôtes, les organisations régionales et les partenaires bilatéraux.

Liste des Acronymes

ADF	Forces démocratiques alliées ou <i>Allied Democratic Forces (anglais)</i>
CSNU	Conseil de sécurité des Nations unies
EI	Engins explosifs improvisés
FARDC	Forces armées de la République démocratique du Congo
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation de la RCA
MINUSMA	Mission multidimensionnelle des Nations unies pour la stabilisation du Mali
MISMA	Mission internationale de soutien sous conduite africaine
MONUSCO	Mission de l'ONU pour la stabilisation de la RDC
OMP	Opérations de maintien de la paix
ONU	Organisation des Nations unies
RCA	République centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo
REG	Restes explosifs de guerre
SMP	Sociétés militaires privées
UNMAS	Service de lutte antimines de l'ONU ou <i>United Nations Mine Action Service (anglais)</i>

Introduction

Les Engins explosifs improvisés (EEI) figurent parmi les catégories d'armes faisant le plus de dommages tant parmi les civils que les forces armées. Entre 2010 et 2020, l'organisation *Action on Armed Violence* (AOAV) a recensé près de 12 000 attaques par EEI à travers le monde, causant environ 171 000 victimes¹.

Depuis une dizaine d'années, ces engins sévissent également dans les zones de conflit où sont déployées les opérations de maintien de la paix (OMP) des Nations unies. Les EEI sont une arme de choix pour les groupes armés à qui ils offrent la possibilité – à peu de frais – d'impacter durement des armées bien mieux équipées, dont les contingents des OMP². Ils posent une menace majeure pour les personnels des Nations unies et contribuent à rendre leur environnement de déploiement plus hostile³. Mal préparés pour faire face à ce type de menaces, de nombreux Casques bleus ont perdu la vie ; d'autres ont vu leur mobilité, et donc leur capacité à mettre en œuvre leur mandat, fortement affectée.

Ce fut le cas au Mali où, entre 2013 et 2023, plus de 100 soldats de la paix sont morts et plus de 600 ont été blessés dans des incidents impliquant des engins explosifs⁴. La menace des EEI a largement contribué à faire de la Mission multidimensionnelle des Nations unies pour la stabilisation du Mali (MINUSMA) l'opération la plus dangereuse parmi les OMP contemporaines de l'ONU et l'une des plus risquées dans l'Histoire⁵. Entre 2013 et 2019, les EEI étaient impliqués dans 58 % des décès déplorés par la Mission du fait d'actes malveillants⁶. Alors que la MINUSMA s'est retirée à la fin de l'année 2023, des inquiétudes sont apparues quant à la reproduction de ce scénario dans d'autres pays, notamment en République centrafricaine (RCA).

Cette situation a conduit l'ONU à se saisir de la question de l'impact des EEI sur les OMP. Dans la continuité des travaux menés sur la sécurité et la sûreté des Casques bleus – notamment à travers le « rapport Cruz » (2017) ou l'initiative « Action pour le maintien de la paix » (2018)⁷ – le Conseil de sécurité (CSNU) a lancé une réflexion spécifique sur les menaces explosives et diligenté un Examen stratégique indépendant sur les EEI et les OMP.

¹ AOAV, [IEDs: past, present and future](#), 15 octobre 2020.

² Certains estiment que 35 dollars suffisent pour fabriquer un engin susceptible de causer des dommages majeurs à un véhicule blindé ; Small Arms Survey, [Out of control: The Trafficking of Improvised Explosive Device Components and Commercial Explosives in West Africa](#), novembre 2023, p. 62.

³ Carlos Alberto dos Santos Cruz, William R. Phillips et Salvator Cusimano, [Improving Security of United Nations Peacekeepers: We Need to Change the Way We Are Doing Business](#), décembre 19, 2017.

⁴ Entretien avec un personnel de l'ONU, 1^{er} décembre 2023.

⁵ Jaïr van der Lijn, et Timo Smit, [Peacekeepers Under Threat? Fatality Trends in UN Peace Operations](#), SIPRI Policy Brief, septembre 2015.

⁶ Small Arms Survey, *op. cit.*, p. 34; Sur la prééminence des attaques par EEI parmi les actes hostiles visant la MINUSMA, voir aussi Nils Holger Anders, [Peacekeeping in Hostile Environments : The impact of illicit arms on MINUSMA](#), UNIDIR, 2023, p. 25-26.

⁷ Pour le « Rapport Da Cruz », voir note de bas de page 3 ; voir aussi Daniel Forti, [Action for Peacekeeping Plus \(A4P+\): An Update on Monitoring and Implementation after Two Years](#), International Peace Institute, mars 2023.

Publié en décembre 2021, le rapport issu de cet Examen a proposé diverses recommandations sur les mesures à mettre en œuvre par l'ONU, au niveau du Secrétariat et des opérations elles-mêmes⁸. Mais annihiler la menace des EEI ne peut relever de la seule responsabilité de ces OMP. Elle nécessite notamment de conduire des actions dépassant le cadre de leur mandat, notamment des actions coercitives contre les utilisateurs de ces armes. Aussi, les personnels des Nations unies ne représentent qu'une proportion limitée des victimes d'EEI. Sur les terrains de déploiement des OMP, les premières victimes des EEI sont les forces de défense et de sécurité nationale devant les populations civiles et les Casques bleus⁹. Ces engins se caractérisent par un impact indiscriminé, surtout quand ils sont conçus pour fonctionner comme des mines antipersonnel (voir l'encadré). En conséquence, analyser la réponse des OMP à la menace des EEI nécessite aussi de s'interroger sur leur coopération avec les autres acteurs impliqués dans la lutte contre ces engins, dont les autorités des pays hôtes, les organisations régionales ou encore des partenaires bilatéraux.

Les Engins explosifs improvisés

Les EEI sont parfois considérés comme les « armes du pauvre ». Dans le [lexique](#) du Service de lutte antimines de l'ONU (connu sous son acronyme anglais UNMAS pour *United Nations Mine Action Service*), les EEI sont définis comme des « dispositifs mis en place ou réalisés de façon improvisée et contenant des produits chimiques destructeurs, létaux, toxiques, pyrotechniques ou incendiaires. Ils sont conçus dans le but de détruire, neutraliser, harceler ou distraire ». De nombreuses armes « traditionnelles » pouvant être reproduites de manière artisanale, les EEI peuvent couvrir une large variété d'engins : bombes, mines, mortiers, lance-roquettes, etc.

Cette note se concentrera sur les EEI, mais, lorsque nécessaire, ces engins seront abordés à travers la catégorie plus large des menaces explosives. Il est en effet parfois impossible de distinguer les EEI d'autres types d'engins explosifs (mines, restes explosifs de guerre, etc.) ; par exemple certains EEI opérés par les victimes sont reconnus comme étant des mines antipersonnel et tombent donc sous le coup de la Convention d'interdiction des mines antipersonnel ou Traité d'Ottawa. Aussi, les différentes catégories de menaces explosives requièrent souvent des réponses similaires, notamment en termes de formation et d'équipement.

L'objectif de cette note est de présenter la manière dont les OMP ont été affectées par l'émergence de cette nouvelle menace ainsi que les réponses qui y ont été apportées. À cette fin, la note s'intéressera à trois OMP déployées en Afrique francophone : la MINUSMA, la plus impactée par les EEI, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation de la RCA (MINUSCA) et la Mission de l'ONU pour la stabilisation de la RDC (MONUSCO).

⁸ ONU, *Letter dated 13 December 2021 from the Secretary-General to the President of the Security Council*, S/2021/1042, 15 décembre 2021.

⁹ Pour les données au niveau global, voir AOAV, *op. cit.* Pour les données sur les (catégories de) victimes sur les terrains de déploiement des OP, voir S/2021/1042, annexe p. 15 et 20. Sur l'ensemble des trois missions, entre 2014 et 2021, les forces nationales de défense et de sécurité représentaient 57 % des victimes d'engins explosifs, 27 % pour les civils et 16 % pour les personnels de l'ONU.

Le sujet sera abordé en trois temps. La première partie présentera la manière dont la menace des EEI se décline sur les trois terrains considérés ainsi que leur impact multiforme sur les OMP qui y sont déployées (humain, financier, opérationnel, humanitaire, etc.). La deuxième partie présentera les réponses mises en œuvre, tant au niveau du Secrétariat des Nations unies qu’au niveau opérationnel, et soulignera les succès de cette riposte, notamment en matière de protection des Casques bleus. La troisième partie présentera les défis auxquels les OMP sont confrontées pour apporter une réponse durable, ainsi que des pistes d’action complémentaires, le plus souvent en coopération avec d’autres acteurs.

1. Les EEI et les OMP : une menace croissante, des impacts préoccupants

Les données collectées par l’ONU et d’autres acteurs attestent d’un accroissement incontestable de la menace que représentent les engins explosifs – et les EEI en particulier – sur les OMP. L’Examen stratégique indépendant de décembre 2021 notait que le nombre d’incidents et d’attaques par EEI sur les personnels de maintien de la paix avait augmenté chaque année entre 2016 et 2020¹⁰. De même, un rapport plus récent du Secrétaire Général soulignait que le pourcentage de décès de ces mêmes personnels dus à des engins explosifs ou des EEI avait augmenté de manière constante entre 2017 et 2023, passant de 17 à 83 %¹¹.

La menace était particulièrement forte au Mali ; elle est plus localisée, mais en croissance en RCA et en RDC. À des degrés divers, chacune de ces opérations a été impactée par les EEI, au niveau humain, mais également opérationnel. Plus globalement, c’est la crédibilité de ces opérations qui est en jeu ainsi que leur capacité à mettre en œuvre leur mandat, tout particulièrement en matière de protection des civils.

1.1. État des lieux de la menace au Mali, en RCA et en RDC

La menace des EEI se décline de manière très différente dans les trois pays étudiés. Les acteurs impliqués et leurs objectifs, de même que le type d’engins et l’intensité de leur utilisation, diffèrent fortement d’un terrain à l’autre.

1.1.1. Le Mali : le cas d’école

La MINUSMA est, de loin, l’OMP qui a été la plus affectée par la problématique des EEI. Les soldats de la Mission y ont été confrontés dès leur déploiement dans le nord du pays en juin 2013. En décembre de la même année, des charges explosives dissimulées dans une voiture ont, par exemple, provoqué la mort de deux soldats sénégalais à Kidal. Cette menace précédait même le déploiement de la MINUSMA ; dès le début de l’année 2013, des éléments de l’opération française Serval et de la Mission internationale de soutien sous conduite africaine (MISMA) avaient été victimes d’EEI¹².

¹⁰ S/2021/1042, annexe p. 15.

¹¹ ONU, *Performance globale des opérations de maintien de la paix des Nations unies : Rapport du Secrétaire général*, [S/2023/646](#), 1^{er} septembre 2023, Figure II.

¹² Small Arms Survey, *op. cit.*, p. 39-40.

Initialement concentré dans le nord, l'usage d'EEI s'est progressivement diffusé dans d'autres régions, au centre en particulier¹³. Il s'est également fortement intensifié avec le temps. Le nombre d'incidents impliquant des engins explosifs est passé d'une centaine par an entre 2013 et 2017, à 173 par an entre 2018 et 2020¹⁴.

Le spectre d'engins explosifs utilisés au Mali est assez large. Il s'agit souvent de mines artisanales (en sus de l'usage de mines « commerciales » non modifiées), auxquelles se sont ajoutés des attentats suicides ou des voitures piégées, mais également quelques attaques plus sophistiquées, par exemple l'utilisation de véhicules suicides combinée avec des drones et des tirs d'artillerie¹⁵. Les principaux utilisateurs d'EEI sont les groupes djihadistes qui ciblent Casques bleus et forces de sécurité maliennes, mais aussi des civils et d'autres milices ou groupes armés. Ces dernières années, des infrastructures, telles que des ponts ou des antennes, ont également été visées. Leurs objectifs sont de restreindre la mobilité de leurs adversaires pour préserver les territoires sous leur contrôle. Dans certains cas, il s'agit de causer un nombre maximal de victimes afin de marquer les esprits et renforcer leur stature.

Le mandat de la MINUSMA s'est achevé le 31 décembre 2023, mais la menace persiste. Tandis que les EEI continuent de faire des victimes parmi les Forces armées maliennes et les sociétés militaires privées (SMP) russes, la menace tend désormais à se régionaliser, tout particulièrement au Burkina Faso¹⁶.

1.1.2. La RCA : des menaces explosives en pleine croissance

Si on la compare au Mali, la menace des EEI est beaucoup moins marquée en RCA où l'utilisation de ces engins est un phénomène à la fois plus récent et plus localisé. Depuis son déploiement en avril 2014, la principale menace explosive à laquelle est confrontée la Mission est celle des restes explosifs de guerre (REG)¹⁷. Entre 2020 et 2023, 177 incidents impliquant des engins explosifs ont été répertoriés dans le pays, dont une dizaine seulement impliqueraient des EEI, contre 85 pour les REG¹⁸.

La problématique des menaces explosives a gagné en importance à partir de 2020 à la faveur du changement de tactique opéré par le groupe armé Retour, Réclamation et Réhabilitation (3R) qui a alors commencé à poser des mines antichars à l'ouest du pays. Alors qu'un Casque bleu a trouvé la mort dès juillet 2020, le groupe a intensifié le recours à cette tactique en

¹³ Yeonju Jung et Ursign Hofmall, [Anti-vehicle mines risk sliding off UN agenda despite increasing humanitarian impact: The case of Mali](#), SIPRI, 16 novembre 2018.

¹⁴ S/2021/1042, annexe p. 16. Pour des données sur 2022 et 2023, voir ONU, *Situation au Mali : Rapport du Secrétaire-Général*, S/2023/402, para. 26.

¹⁵ Small Arms Survey, [op. cit.](#), p. 39-40 et S/2021/1042, annexe p. 16. Pour le cas de l'attaque d'Aguelhok en avril 2021, voir Anders, [op. cit.](#), p. 27.

¹⁶ Small Arms Survey, [op. cit.](#), p. 39-40.

¹⁷ Les REG comprennent « toutes les munitions potentiellement explosives qui demeurent après un conflit armé (munitions non explosées, munitions abandonnées, les pièges, les engins explosifs improvisés et parfois des véhicules et des équipement militaires abandonnés ou détruits) ». Voir le [Manuel de sécurité](#) d'UNMAS.

¹⁸ Entretien avec un personnel onusien, 15 janvier 2024. Ces données présentent une importante marge d'erreur du fait notamment de la difficulté pour la MINUSCA d'accéder à certaines zones où les incidents se sont produits.

2021¹⁹. Le groupe entend protéger ses zones d'influence et limiter la mobilité des Forces armées centrafricaines (FACA) et des SMP russes, engagés dans une contreoffensive contre les groupes armés, dont 3R, ayant participé à la tentative échouée de prise de Bangui début 2021. 3R fait essentiellement usage de mines antivéhicules de type PRB M3²⁰, dont certaines seulement peuvent être qualifiées d'EEI car modifiées artisanalement²¹.

Plus récemment, on observe une relative diversification des EEI utilisés, ciblant spécifiquement les SMP russes présentes aux côtés des FACA, comme des grenades artisanales²². Des engins plus sophistiqués, dont les utilisateurs restent à identifier, ont également été employés. En novembre 2022, un largage d'engins par voie aérienne a ainsi ciblé un camp militaire abritant des FACA et des SMP russes à Bossangoa, sans faire de victimes²³.

1.1.3. La RDC : un usage localisé, mais de plus en plus sophistiqué

La menace des EEI en RDC est encore plus localisée qu'en RCA (et donc *a fortiori* qu'au Mali). Les Forces démocratiques alliées (FDA, plus connues sous leur acronyme anglais ADF), actives dans le Nord-Kivu et en Ituri, sont le principal acteur ayant fait usage d'EEI²⁴. Leur stratégie initiale consistant à utiliser ces engins afin de préserver leurs zones d'influence en milieu rural a évolué à partir de 2021. Depuis lors, les ADF ont utilisé ces armes en milieu urbain et en vue de faire un maximum de victimes, tant parmi les Forces armées de la RDC (FARDC) que les civils. On note également l'utilisation d'engins plus sophistiqués²⁵, fruit de la collaboration avec des acteurs internationaux comme Daech²⁶. Parmi les méthodes utilisées, on trouve notamment des attentats suicides ou des engins déclenchés par des téléphones portables, à l'instar des attentats perpétrés dans plusieurs lieux de Béni les 26 et 27 juin 2021.

Ce changement de stratégie des ADF s'est traduit par une augmentation du nombre d'attaques par EEI en RDC depuis 2021. Précédemment, le nombre d'incidents impliquant de tels engins n'avait jamais dépassé 20 par an (19 en 2016). Ils étaient 52 en 2021 et 44 en 2022²⁷. La tendance serait désormais à la baisse, mais l'évolution des tactiques utilisées par

¹⁹ ONU, *Rapport du Groupe d'experts sur la RCA*, [S/2023/360](#), 18 mai 2023, annexe 26 ; ONU, *Rapport du Groupe d'experts sur la RCA*, 10 février 2023, [S/2023/87](#), paras. 29-36 ; S/2021/1042, annexe p. 18.

²⁰ Les PRB M3 sont des mines antichars qui ont été produites par la compagnie « Poudreries réunies de Belgique ».

²¹ Par exemple avec l'ajout d'explosifs ou de systèmes de commande ; Small Arms Survey, *op. cit.*, p. 87.

²² Entretien avec un personnel onusien, 15 janvier 2024.

²³ « [Centrafrique: un aéronef inconnu bombarde un camp militaire à Bossangoa](#) », RFI, 17 janvier 2024 ; [S/2023/360](#), annexe 27.

²⁴ S/2021/1042, annexe p. 20.

²⁵ ONU, *Rapport du Groupe d'experts sur la RDC*, [S/2023/431](#), paras. 19-39.

²⁶ Entretien avec un personnel onusien, 15 janvier 2024.

²⁷ *Idem*.

les ADF laisse craindre une persistance de la menace avec un risque potentiel de ciblage d'acteurs internationaux²⁸.

1.2. L'impact multiforme des EEI sur les OMP

La menace des EEI présente des conséquences multiples sur les OMP. Elle les impacte directement en faisant des morts et des blessés parmi les personnels ainsi qu'en causant d'importants dégâts matériels. On observe également de nombreux effets indirects, notamment au niveau réputationnel ou sur la capacité et la volonté des troupes à se mouvoir et donc *in fine* à mettre en œuvre leur mandat.

1.2.1. L'impact direct des EEI : un lourd bilan humain et matériel

Au niveau humain, comme le montrent les chiffres présentés en introduction, la MINUSMA est la Mission dont les personnels ont été les plus durement touchés par les EEI. Au nombre de morts (plus d'une centaine), s'ajoutent les importants traumatismes psychologiques suscités par les attaques par EEI, tout particulièrement dans les cas d'EEI fonctionnant comme des mines antipersonnel ou utilisées dans le cadre d'attaques terroristes.

Le bilan humain est moins lourd en RDC et en RCA. En RDC, les Casques bleus ne sont pas la cible privilégiée des attaques par EEI des ADF, mais le caractère souvent indiscriminé de ces armes en fait des victimes potentielles. Aussi, en novembre 2016, 32 membres du contingent indien de la MONUSCO ont été blessés par un engin explosif dans la ville de Goma²⁹. De même en RCA, on ignore si l'utilisation d'engins explosifs par les 3R vise exclusivement les FACA et les SMP russes ou si la MINUSCA est également ciblée, mais plusieurs Casques bleus ont été victimes de mines antivéhicules. En outre, les EEI et autres engins explosifs causent des victimes parmi les partenaires des OMP, qu'il s'agisse de forces bilatérales déployées en parallèle ou d'acteurs humanitaires³⁰.

Au niveau matériel, les attaques par EEI provoquent des dégâts significatifs et génèrent d'importants coûts pour l'ONU à qui il revient de prendre en charge la réparation ou le remplacement des matériels endommagés, qu'il s'agisse de véhicules ou d'infrastructures (par exemple, des camps de la MINUSMA)³¹.

²⁸ Le 17 octobre 2023, les ADF ont attaqué des touristes (dont un anglais et un sud-africain) dans le parc national Queen Elizabeth en Ouganda ; [Ouganda : une attaque de rebelles affiliés à l'Etat islamique fait trois morts](#), *Le Monde*, 18 octobre 2023.

²⁹ MONUSCO, « [Goma : Un engin explosif cause la mort d'un enfant et blesse 32 Casques bleus du bataillon indien de la MONUSCO](#) », Communiqué de presse, 8 novembre 2016.

³⁰ En septembre 2021, deux véhicules du *Danish Refugee Council* ont été victimes d'un engin explosif dans le nord-ouest de la RCA, faisant un mort et trois blessés ; [Statement: DRC Central African Republic](#), 10 septembre 2021.

³¹ L'ONU et les PCT signent des [mémoires d'accord](#) définissant les conditions de mise à disposition et de remboursement des personnels et matériels déployés.

1.2.2. *Des impacts indirects qui affectent la capacité des OMP à mettre en œuvre leur mandat*

Les EEI ont également de nombreux effets induits sur les OMP, surtout au niveau opérationnel, et de ce fait sur leur capacité à remplir leur mandat.

Interrogé sur les conséquences des menaces explosives, un ancien personnel de la MINUSMA assurait que l'impact le plus marquant avait été la diffusion d'un sentiment de peur, tant au sein des contingents que du leadership³². Ce sentiment a causé une forme de paralysie de la Mission ou en tout cas restreint sa mobilité, déjà affectée par la mise hors de service de certains matériels roulants et la détérioration de certaines infrastructures (ponts, routes, etc.). Préférant limiter leur exposition à la menace, certains contingents ont fait le choix de réduire leurs déplacements. D'autres, présentant une moins grande aversion aux risques (le contingent tchadien, en particulier), ont parfois été invités à adopter une posture plus prudente par des chefs de Mission peu disposés à assumer le coût humain et politique que représente la perte de Casques bleus.

Or, la réduction de la mobilité des contingents obère sérieusement la capacité des OMP à remplir leur mandat, particulièrement en matière de facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire ou de protection des civils. Diverses actions indispensables en matière de protection des civils sont entravées : les patrouilles, les interactions avec les communautés locales, mais aussi l'ensemble des initiatives visant à lutter spécifiquement contre l'impact des EEI, dont la sensibilisation et la dépollution. Ceci est d'autant plus problématique que, comme mentionné précédemment, les populations civiles sont parmi les premières victimes de ces engins³³. Au Mali comme en RCA, avec l'accroissement des menaces explosives, certaines communautés ont vu l'aide humanitaire se réduire, parfois même être suspendue³⁴.

En présence d'EEI, la capacité des OMP à pleinement mettre en œuvre leur mandat est également affectée par la priorité (légitime) donnée au renforcement de la protection des Casques bleus. Comme expliqué dans la deuxième partie, celui-ci passe par de nombreuses mesures, souvent coûteuses (formation, équipement, etc.), qui conduisent mécaniquement à déprioriser d'autres actions³⁵. Le « rapport Cruz » de 2017 estimait que, dans certaines missions, 90 % des capacités opérationnelles étaient mobilisées pour assurer la protection des troupes et des convois³⁶. Dans le même registre, le rapport de l'Examen indépendant de 2021 soulignait que les risques présentés par les engins explosifs avaient conduit à augmenter le coût, la taille et la durée des déplacements par convois³⁷.

³² Entretien avec un ancien personnel de l'ONU, 10 janvier 2024.

³³ Voir note 9. C'est particulièrement le cas en RDC et en RCA. Les civils représenteraient près de 60 % des victimes (morts et blessés) d'EEI en RDC (2021-2022) et près de 70 % en RCA (2020-2023) ; Entretiens avec des personnels onusiens, 1^{er} décembre 2023 et 15 janvier 2024.

³⁴ OCHA, [RCA : La menace sans cesse croissante des engins explosifs](#), ; 17 novembre 2023 ; S/2021/1042, annexe p. 23.

³⁵ Entretien avec un ancien personnel de l'ONU, 10 janvier 2024.

³⁶ Cruz *et al.*, [op. cit.](#), p. 6f ; Anders, [op. cit.](#), p. 30.

³⁷ S/2021/1042, annexe p. 26, 26, 34, 63.

Enfin, un autre effet induit de la présence d'EEI tient à leur impact potentiel sur la capacité de l'ONU à mobiliser des pays contributeurs de troupes/police (PCT/P). Des États *a priori* disposés à déployer des contingents peuvent en être dissuadés de peur de les exposer à de trop grands risques.

1.2.3. Un enjeu d'image et de crédibilité

Dans les trois pays étudiés, l'image des OMP est un enjeu central et chacune d'entre elles fait l'objet de critiques – parfois de manipulations informationnelles³⁸ – mettant en avant ses difficultés à remplir sa mission et à rétablir la paix. Les difficultés rencontrées par les opérations face aux EEI viennent alimenter la perception de missions incapables de se protéger elles-mêmes et, plus grave du point de vue des acteurs locaux, de protéger les civils. Or, lorsqu'elles ne sont plus à même de mener la mission confiée par l'État hôte, les OMP font face à des contestations grandissantes de la part de la société civile, qui peuvent, par la suite, être instrumentalisées par des acteurs politiques et médiatiques³⁹. Renforcer la capacité des OMP à faire face au défi des EEI est donc important en vue de maintenir la crédibilité des Casques bleus tant vis-à-vis de leurs assaillants que des populations et de leurs autorités.

2. Les progrès et défis de la réponse des OMP

Comme démontré en première partie, la question des EEI présente des enjeux multiples et parfois très politiques. À leurs impacts directs – humains et matériels – s'ajoutent de nombreux effets induits limitant l'efficacité des OMP. L'ampleur de la menace au Mali et son expansion à la RCA et la RDC ont convaincu l'ONU et ses États membres qu'il s'agissait d'un problème durable auquel une réponse devait être urgemment apportée. En conséquence, de nombreuses mesures ont été prises ces dernières années, tant au niveau institutionnel que des missions elles-mêmes.

2.1. Les initiatives prises au niveau institutionnel : de nouvelles politiques et doctrines en appui des réponses locales

Depuis le milieu de la décennie 2010, alors que les environnements de déploiement des OMP devenaient de plus en plus hostiles, la question de la sécurité et de la sûreté du personnel des missions est devenue un enjeu central. Le sujet a notamment été débattu dans le cadre de l'initiative « Action pour le maintien de la paix », lancée par le Secrétaire général de l'ONU en 2018, et fait l'objet d'un plan d'action dédié⁴⁰.

Le 24 mai 2021, le Conseil de sécurité a abordé plus spécifiquement la question des EEI et demandé au Secrétaire Général de préparer « un examen stratégique indépendant des mesures prises par les opérations de maintien de la paix des Nations unies quant aux engins

³⁸ Anne Nguyen et Clémence Buchet-Couzy, [Les désordres informationnels au sein des opérations de paix en milieu francophone. Enjeux, réponses et limitations actuels](#), GRIP, 12 décembre 2023.

³⁹ Denis Tull, « [Contester la France : rumeurs, intervention et politique de vérité au Mali](#) », *Critique internationale*, 2021/1, n° 90, p. 151-171.

⁴⁰ ONU, [Maintenance de la paix : face aux menaces émergentes, le Conseil de sécurité réfléchit aux moyens d'améliorer la sûreté et la sécurité des personnels](#), Communiqué de presse, 24 mai 2021. La question des engins explosifs a aussi fait l'objet d'une résolution spécifique le 30 juin 2017 ([S/RES/2365](#)).

explosifs improvisés, en évaluant les capacités et les mesures nécessaires pour mieux atténuer cette menace ». Le rapport publié en décembre 2021 (S/2021/1042) formulait une liste de recommandations qui constitue désormais la feuille de route de l'organisation. Il soulignait la nécessité de couvrir un large spectre d'action (formation, sensibilisation, équipement, appui au système judiciaire, collecte et partage de renseignement et d'information, etc.) et d'impliquer l'ensemble des composantes des OMP, ainsi que le Secrétariat et les États membres.

Concernant les actions à entreprendre au niveau du Secrétariat, le rapport préconisait notamment une mise à jour des politiques et doctrines devant guider l'action des OMP sur le terrain⁴¹. Une stratégie anti-EEI (« *C-IED strategy* ») pour les opérations a ainsi été développée en 2022-2023 et devrait être prochainement promulguée⁴². Elle définit les rôles et responsabilités de l'ensemble des acteurs pertinents (Secrétariat, OMP, PCT/P, etc.). Comme d'autres documents de l'organisation⁴³, la stratégie reprend – en les nuancant – les trois domaines d'action couverts dans les documents de doctrine militaires anti-EEI de nombreux pays, particulièrement ceux de l'OTAN : « préparer les forces, neutraliser les engins et mettre en échec le réseau. »⁴⁴ Afin de correspondre aux normes de langage onusiennes, et en vue de prendre en considération les difficultés pour l'ONU à mener des actions coercitives, le troisième pilier a été reformulé, « mettre en échec le réseau » devenant « affaiblir le réseau »⁴⁵.

L'ONU a également mis à jour les prérequis en termes de capacités et d'équipement pour les PCT/P des 3 missions couvertes ici. Par exemple, depuis 2023, les bataillons d'infanterie de la MINUSCA doivent être dotés d'une capacité de recherche et de détection d'engins explosifs ainsi que d'une équipe de neutralisation des explosifs et munitions (*EOD team*)⁴⁶. Parmi les autres initiatives prises, on peut mentionner la mise à jour de divers manuels à destination des PCT/P, ainsi qu'un accent accru sur le renseignement, considéré comme un élément essentiel pour la prévention des risques explosifs, leur détection et leur neutralisation⁴⁷.

2.2. La réponse protéiforme des OMP

Les efforts entrepris par les trois OMP portent globalement sur les mêmes domaines : formation, équipement, renseignement, coopération avec les autorités nationales (notamment dans le domaine judiciaire), etc. Ces actions, souvent mises en œuvre par le Service de lutte antimines de l'ONU (UNMAS), ont eu un certain succès en vue de permettre aux PCT/P de renforcer leur propre protection ; en revanche, toutes rencontrent les mêmes

⁴¹ S/2021/1042, annexe p. 57.

⁴² Entretien avec un personnel du Secrétariat de l'ONU, 1^{er} décembre 2023.

⁴³ Voir par exemple le manuel suivant : [UN Military EOD Manual](#), août 2021.

⁴⁴ En anglais : « *Prepare the force, defeat the device, attack the network* ».

⁴⁵ En anglais : « *Degrade the network* ».

⁴⁶ Entretien avec un personnel du Secrétariat de l'ONU, 1^{er} décembre 2023.

⁴⁷ Sur les questions de renseignement, voir Abilova, Olga et Novosseloff, Alexandra, [Demystifying Intelligence in UN Peace Operations: Toward an Organizational Doctrine](#), New York: International Peace Institute, juillet 2016.

difficultés lorsqu'il s'agit de réduire durablement la menace et contribuer de manière effective à la protection des civils.

2.2.1. MINUSMA : une réponse d'envergure aux résultats mitigés

Sans surprise au regard de la singularité de la menace posée par les EEI au Mali, la réponse de la MINUSMA a été la plus rapide et la plus complète. Dès sa création en avril 2013, l'OMP s'est vu confier le mandat d'appuyer les autorités maliennes dans la lutte antimines (S/RES/2100). L'opération a détecté et neutralisé plus de 200 engins explosifs le temps de sa présence au Mali⁴⁸.

À partir de juin 2015, le Conseil de sécurité a également insisté sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires pour « renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de la MINUSMA, [...] notamment en développant les capacités de la Mission en matière de renseignement, en fournissant des dispositifs de protection contre les engins explosifs et en assurant une formation dans ce domaine, en dotant la Mission de moyens militaires appropriés pour sécuriser ses voies d'approvisionnement logistique et en améliorant les procédures d'évacuation des blessés et des malades » (S/RES/2227)⁴⁹. Dans les faits, l'action de la MINUSMA en vue de renforcer la protection de ses troupes s'est traduite par des mesures dans de nombreux domaines, dont⁵⁰ :

- des formations – sur le terrain ou préalables au déploiement – au profit des troupes et forces de police. Dans certains cas, ces formations ont été complétées par des activités de mentorat (accompagnement sur le terrain) ;
- le déploiement parmi les unités militaires et de police d'un nombre croissant de spécialistes en matière de recherche et détection d'explosifs ainsi que d'équipe de neutralisation des explosifs et munitions ;
- le recours à un nombre croissant de véhicules blindés résistants aux mines, dont certains directement mis à disposition des contingents par la MINUSMA à travers UNMAS. En matière d'équipement, UNMAS a également fourni des détecteurs de métaux et des radars à pénétration du sol ;
- le renforcement de la sécurité des camps, notamment grâce à des systèmes de radars ;
- des efforts accrus en matière de collecte d'informations et de compréhension de la menace, notamment à travers le déploiement de drones ;
- le renforcement des capacités d'évacuation sanitaire.

Ces mesures ont permis une amélioration notable de la sécurité des Casques bleus. À mesure qu'elles ont été mises en œuvre, la quantité d'engins détectés par la MINUSMA a progressivement augmenté, passant de 1 en 2014 à 41 en 2021, soit presque autant que le

⁴⁸ *Idem*.

⁴⁹ Un langage relativement similaire est maintenu dans toutes les résolutions jusqu'à la fin du mandat de MINUSMA fin 2023.

⁵⁰ S/2021/1042, annexe p. 7 et 12.

nombre d'engins ayant effectivement explosés⁵¹. Autrement dit, de nombreux EEI ont été trouvés avant de détoner et donc de faire potentiellement des victimes. C'est un progrès régulièrement mis en avant par le leadership de la Mission.

Néanmoins, la MINUSMA n'est pas parvenue à faire reculer durablement la menace des EEI. Le nombre d'incidents causés par des engins explosifs n'a pas diminué, les années 2021 et 2022 ayant connu un nombre record d'incidents de ce type⁵². Aussi, en dépit d'actions de formation et de sensibilisation, le nombre de victimes d'engins explosifs est resté élevé parmi les populations civiles et les forces nationales de défense et de sécurité maliennes⁵³.

Ceci tient notamment à la difficulté de la MINUSMA – comme les autres OMP – à se confronter frontalement aux groupes terroristes, principaux utilisateurs d'EEI. Afin de limiter la capacité de ces groupes à utiliser ce type d'engins, la MINUSMA a essentiellement mené des actions de coopération au niveau judiciaire : enquête sur les incidents (et appui aux autorités en la matière), puis partage d'informations au profit des organes nationaux, afin de faciliter la poursuite des perpétrateurs d'attaques. La Mission a ainsi formé certains de ses contingents à la collecte de preuves dans le cadre d'incidents impliquant des engins explosifs⁵⁴.

2.2.2. MINUSCA : prévention et anticipation des menaces

Jusqu'en 2021, l'essentiel de l'action de la Mission onusienne en RCA en matière de risques explosifs concernait la lutte contre les REG et l'appui aux autorités en matière de gestion des stocks d'armes et de munitions⁵⁵.

En 2021, alors que se renforce la menace des mines et EEI, le Conseil de sécurité a instruit la Mission de prendre diverses mesures en vue d'accroître la sécurité des personnels (S/RES/2605(2021) et S/RES/2659(2022)). Dans les faits, les actions entreprises par la MINUSCA, dont le spectre est moins large que dans le cas de la MINUSMA, comprennent essentiellement des formations sur place et de prédéploiement au profit de contingents et forces de police (y compris en matière d'enquêtes criminalistiques), ainsi que le déploiement d'équipes de neutralisation d'explosifs et munitions, et des spécialistes en matière de recherche et détection⁵⁶.

Depuis 2021, le mandat de la MINUSCA insiste également sur la nécessité de renforcer les capacités nationales en matière de lutte contre les engins improvisés. De fait, des tensions entre les autorités et la Mission ont conduit à des retards dans la mise en œuvre de cette coopération dont le démarrage ne devrait intervenir réellement qu'en 2024⁵⁷. L'appui aux autorités devrait notamment passer par un soutien aux procédures judiciaires, y compris par

⁵¹ *Idem* ; Anders, *op. cit.*, p. 31-33.

⁵² Entretien avec un personnel du Secrétariat de l'ONU, 1^{er} décembre 2023.

⁵³ S/2021/1042, annexe p. 7 et 47.

⁵⁴ *Idem*.

⁵⁵ Voir notamment les Résolutions [S/RES/2134 \(2014\)](#) et [S/RES/2217 \(2015\)](#).

⁵⁶ Entretien avec un personnel de l'ONU, 15 janvier 2024 ; S/2021/1042, annexe p. 32 et 34 ; ONU, *RCA : Rapport du Secrétaire-Général*, [S/2023/108](#), 16 février 2023, paras 37, 65 et 78.

⁵⁷ Entretien avec un personnel de l'ONU, 15 janvier 2024.

le partage des informations collectées sur les lieux des incidents et que la Mission prévoit d'exploiter grâce à la création d'un laboratoire⁵⁸.

2.2.3. MONUSCO : priorité au renforcement des capacités nationales

La MONUSCO n'ayant que rarement été directement victime d'incidents impliquant des EEI, les efforts effectués pour la protection de la force ont été, à ce stade, moins développés que dans le cadre des autres missions. Des activités de sensibilisation au profit des contingents ont été menées et des capacités spécialisées, notamment des équipes de neutralisation d'explosifs et munitions, déployées⁵⁹. À travers l'équipe d'UNMAS déployée à Béni, la MONUSCO a également conduit des activités de dépollution d'engins explosifs et de sensibilisation au profit des populations⁶⁰.

La priorité affichée de la MONUSCO porte sur le renforcement des capacités nationales, tout particulièrement depuis qu'un retrait de l'opération est envisagé pour fin 2024⁶¹. L'objectif de l'ONU est que subsiste dans le pays une capacité endogène de réponse aux menaces explosives après le départ des Casques bleus. En application des résolutions du Conseil de sécurité (S/RES/2717 (2023)), la MONUSCO dispense des formations aux forces de sécurité et de défense nationales, y compris en matière d'enquêtes criminelles, et appuie la mise en place d'un groupe de travail national sur les EEI⁶².

À la menace multiforme des EEI, les Nations unies proposent donc une réponse impliquant un large spectre d'actions. Les trois cas étudiés dans cette note montrent que celles-ci portent globalement sur les mêmes domaines, mais également que leur mise en œuvre est adaptée à la réalité du terrain, et notamment de l'intensité de la menace. Ces mesures ont permis des avancées incontestables s'agissant de la protection des Casques bleus, mais sans aboutir à une résolution durable du problème dont la portée dépasse la seule responsabilité des OMP.

3. Défis et pistes d'action pour une approche holistique

Étant donné le caractère récent de certaines actions entreprises, tant au niveau du Secrétariat que des missions de terrain, il est encore trop tôt pour faire un bilan complet de leur efficacité. Cependant, des tendances se dessinent et plusieurs limites peuvent d'ores et déjà être soulignées. L'identification de ces défis permet d'esquisser des pistes d'action et de mettre en lumière le besoin impérieux d'une réponse multiniveau dépassant les seules OMP et impliquant l'ensemble des États membres de l'ONU et des acteurs régionaux.

⁵⁸ Entretien avec un personnel du Secrétariat de l'ONU, 1^{er} décembre 2023.

⁵⁹ S/2021/1042, annexe p. 34.

⁶⁰ Voir par exemple ONU, *RDC : Rapport du Secrétaire-Général*, [S/2023/932](#), 30 novembre 2023, para. 47.

⁶¹ « [En RDC, le retrait des Casques bleus « a commencé »](#), *Jeune Afrique*, 13 janvier 2024.

⁶² Voir par exemple, [S/2023/932](#), para. 58.

3.1. Le défi de la pérennisation des acquis et de l'adaptation au contexte

L'usage croissant des EEI sur les trois terrains étudiés ici laisse penser que cette problématique va s'inscrire dans la durée. L'un des principaux défis pour l'ONU réside donc dans sa capacité à tirer les leçons des expériences passées, au Mali en particulier ainsi que dans les autres pays où des interventions internationales ont été confrontées à ce type de menaces (Somalie, par exemple)⁶³. Les bonnes pratiques identifiées pour la protection des personnels des OMP en matière de formation, d'équipement, d'expertise ou de renseignement devront être reproduites ou plutôt ajustées en fonction des caractéristiques des terrains de déploiement.

3.2. Le défi de la compréhension de la menace et des échanges d'information

La bonne compréhension de la menace des EEI est une condition indispensable à la mise en œuvre d'une réponse appropriée par les OMP et les autres acteurs impliqués, notamment en matière de prévention. Or, les témoignages d'individus ayant été déployés au Mali font état d'importantes marges de progression dans les échanges d'information entre les différents acteurs impliqués (MINUSMA, forces internationales (Barkhane, G5 Sahel), forces nationales, etc.)⁶⁴. En dépit de la mise en place de divers mécanismes de partage d'informations sur les incidents impliquant des EEI, la collaboration en la matière est *de facto* restée limitée. Par ailleurs, les difficultés d'accès à certaines zones du pays ont souvent constitué un obstacle à la collecte d'informations sur les attaques par EEI.

3.3. Le défi de la coopération interne aux OMP et de l'implication de toutes leurs composantes

La coopération entre les composantes des OMP est un autre facteur essentiel de l'efficacité de leur réponse aux EEI. Il est pourtant largement admis qu'au Mali, les problèmes susmentionnés concernant la mauvaise circulation de l'information ne concernait pas que la MINUSMA et ses partenaires, mais également les composantes de la Mission entre elles, certaines n'ayant pas accès à l'information collectée par d'autres⁶⁵. Ceci a non seulement nui à la capacité de l'opération à appréhender l'évolution de la stratégie de ses adversaires, mais aussi affecté l'aptitude de certains contingents à se prémunir des menaces.

Par ailleurs, la tendance au sein des opérations a souvent été de se reposer largement sur une de leur composante : UNMAS. Dans les trois cas étudiés, UNMAS a été appelée à conduire une grande variété de tâches : formations, collecte et analyse des informations liées aux incidents et, dans le cas du Mali, mise à disposition d'équipements. S'il est légitime que cette composante joue un rôle central au regard de son expertise unique en matière de menaces

⁶³ Il est d'ailleurs intéressant de noter que les Casques bleus ne sont pas déployés sur les terrains où les EEI font le plus de victimes, à savoir l'Afghanistan, la Somalie, le Nigeria, la Syrie ou encore l'Irak. En conséquence, des opérations déployées par d'autres organisations – par exemple l'opération de l'Union Africaine en Somalie – ont été beaucoup plus durement affectées que les OMP ; voir les rapports annuel de AOAV, par exemple, AOAV, [Explosive Violence Monitor 2022](#), p. 35.

⁶⁴ Entretiens avec des anciens personnels de l'ONU et observateurs, 19 et 20 décembre 2023 et 10 janvier 2024 ; S/2021/1042, annexe p. 39 et 42.

⁶⁵ Fiifi Edu-Afful, [Peacekeeping in Nonpermissive Environments: Assessing Troop-Contributing Countries' Perspectives on Capabilities and Mindsets](#), International Peace Institute, mars 2023, p. 6.

explosives, de telles responsabilités nécessitent des moyens dépassant généralement ceux mis à sa disposition. Aussi, du fait de son caractère protéiforme, une réponse efficace à la menace des EEI nécessite une implication de l'ensemble des composantes des OMP (Force, cellule d'analyse, Police, etc.). Chacun doit être sensibilisé à la problématique des EEI et prendre sa part. C'est particulièrement le cas de la Force et des PCT/P à qui il revient d'équiper et de préparer leurs éléments conformément aux prérequis spécifiques à la Mission concernée.

3.4. Le défi de la mise hors d'état de nuire des responsables d'attaques

Si les OMP ont incontestablement fait des progrès sur les deux premiers volets de la lutte contre les EEI – « la préparation des forces et la neutralisation des engins » –, leur bilan est beaucoup plus mitigé sur le troisième – « mettre en échec ou affaiblir le réseau ». En fait, les actions que ce volet implique sont hors de portée des missions onusiennes. S'attaquer militairement aux responsables d'attaques par EEI nécessiterait une rupture doctrinale au sein des Nations unies, où un consensus existe sur la nécessité de limiter la participation des OMP à des actions coercitives⁶⁶. Comme mentionné, en vue d'affaiblir les réseaux, celles-ci misent essentiellement sur la collecte d'informations et la coopération judiciaire avec les autorités des pays hôtes. Aussi pertinents soient-ils, ces efforts ne peuvent néanmoins porter leurs fruits que sur le long terme.

Cet état de fait limite la capacité des OMP à protéger les civils. Pire, une baisse de la mortalité des Casques bleus qui ne serait pas accompagnée de progrès équivalents chez les civils et les forces de défense et de sécurité nationales peut susciter des frustrations et conduire à la dégradation des relations entre les OMP et leurs États hôtes. Sans dépasser le cadre de leur mandat, il est donc important que ces opérations contribuent autant que possible à l'affaiblissement des utilisateurs d'EEI, ce qui nécessite une coopération accrue avec tous les acteurs impliqués dans ce domaine, tant nationaux, régionaux qu'internationaux.

3.5. Les défis de la coopération avec les pays hôtes et du renforcement des capacités nationales

Affaiblir les utilisateurs d'EEI et les réseaux qui les alimentent nécessite tout d'abord une collaboration étroite avec les autorités des pays hôtes, comme c'est désormais le cas en RCA et en RDC où les OMP conduisent des actions de sensibilisation et formation au profit des forces de défense et de sécurité nationales. Le renforcement des capacités nationales constitue une priorité de manière à permettre une réponse durable à la menace, y compris dans la perspective d'un retrait des Casques bleus. Aussi, en dépit de capacités souvent plus limitées, les acteurs nationaux disposent d'une plus grande latitude que les OMP pour s'attaquer directement aux groupes armés et terroristes.

L'enjeu du renforcement des capacités nationales – pays hôtes des OMP et au-delà – dépasse le cadre des OMP et devrait impliquer tous les États membres de l'ONU disposant d'expertise

⁶⁶ John Karlsrud, « [Towards UN counter-terrorism operations?](#) », *Third World Quarterly*, 38:6, p. 1215-1231.

en matière d'EEI. En dehors des acteurs onusiens comme UNMAS⁶⁷, de nombreux partenaires internationaux, dont des membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), proposent des activités de renforcement des capacités dans le domaine de la lutte contre les menaces explosives. Il apparaît pertinent que ces actions soient coordonnées avec celles de l'ONU et profitent aux pays hôtes des OMP, de même qu'aux PCT/P.

Il est également important que les actions de renforcement des capacités des pays hôtes incluent la lutte contre les EEI dans toutes ses dimensions. Au-delà des aspects liés à la détection et la neutralisation des engins (afin de mitiger la menace), celles-ci devraient couvrir l'ensemble des mesures de nature à affaiblir la capacité des utilisateurs d'EEI à s'approvisionner en composants utilisés dans la fabrication de ces engins, qu'il s'agisse d'armes ou de précurseurs à double usage (explosifs commerciaux et substances chimiques, par exemple). Comme le montre le cas du Mali, où les armes issues des stocks nationaux ont souvent été utilisées dans la production d'explosifs⁶⁸, le renforcement de la capacité des États en matière de gestion des armes et de munitions représente un élément essentiel de la lutte contre les EEI⁶⁹. De même, certains soulignent l'importance du développement de réglementations applicables au commerce (légal) des composants et précurseurs à double usage pouvant être utilisés pour la fabrication d'EEI, dont les explosifs utilisés dans le secteur minier⁷⁰.

3.6. Le défi de la coopération avec les acteurs régionaux et internationaux

Un autre facteur limitant la capacité des OMP à affaiblir durablement les utilisateurs d'EEI réside dans le caractère purement national de leur mandat. Or, les groupes armés et terroristes ayant recours à ce type d'engins s'appuient tous sur des réseaux régionaux à travers lesquels ils acquièrent le matériel et l'expertise nécessaires pour fabriquer des EEI⁷¹. Il est donc essentiel que l'action des OMP soit complétée par celle d'autres acteurs – onusiens ou non – en mesure d'agir au niveau régional, notamment en facilitant la coopération entre États (par exemple en matière de sécurité frontalière ou de contrôle des biens à double usage), en encourageant le développement de capacités anti-EEI au sein des organisations régionales. Parmi les acteurs en mesure d'agir sur les acteurs transnationaux, on peut citer les organisations sous-régionales⁷², les régimes de sanctions des Nations unies ou le programme *Global Shield*, dirigé par l'Organisation mondiale des douanes⁷³.

⁶⁷ UNMAS conduit des activités de renforcement des capacités au profit de nombreux États, y compris à travers une équipe mobile basée à Entebbe (Ouganda).

⁶⁸ Anders, *op. cit.*, p. 18-19.

⁶⁹ S/2021/1042, annexe p. 43-44 ; Small Arms Survey, *Countering Improvised Explosive Devices*, Research Notes 46, octobre 2014.

⁷⁰ Small Arms Survey, *Out of control*, *op. cit.*, p. 102-103; AOAV, *How to Address the Harms from IEDs*, octobre 2022.

⁷¹ Small Arms Survey, *Out of control*, *op. cit.*, p. 73.

⁷² Sur le rôle des organisations sous-régionales africaines et de l'Union africaine, voir Small Arms Survey, *Out of control*, *op. cit.*, p. 92-95.

⁷³ S'agissant des sanctions, il est intéressant de noter que certains régimes incluent un critère de désignation (ou mise sous sanctions) portant sur le trafic de composants ou précurseurs pouvant être utilisés dans la fabrication d'EEI.

Par-delà le niveau régional, certains partenaires internationaux disposant d'une expertise en matière d'EEI peuvent également jouer un rôle important. Idéalement, ils devraient mettre des troupes à disposition des OMP confrontés à cette menace. À défaut, comme mentionné précédemment, ils peuvent contribuer au renforcement des capacités des pays hôtes et des PCT/P. Enfin, certains peuvent participer à la mise hors d'état de nuire des utilisateurs d'EEI à travers des actions coercitives. C'est le cas, par exemple, d'acteurs disposant de capacités militaires sur le terrain de déploiement des OMP ou à proximité (dont ceux qualifiés de « forces parallèles »)⁷⁴.

Enfin, plusieurs forums diplomatiques jouent un rôle essentiel en matière de partage d'expérience et de bonnes pratiques dont tous les États peuvent bénéficier. C'est particulièrement le cas des discussions qui se tiennent dans le cadre des Protocoles II et V de la Convention sur certaines armes classiques de 1980⁷⁵.

Conclusion

Environ dix ans après les premiers décès de Casques bleus du fait d'EEI au Mali, sorte de baptême du feu des OMP en la matière, l'ONU présente un bilan mitigé dans sa réponse à cette menace. Conscient de son caractère durable, l'Organisation a mis en œuvre une série de mesures qui ont permis d'assurer une meilleure protection de ses personnels. Les caractéristiques des OMP, notamment en termes de moyens et de mandat, limitent toutefois leur marge de manœuvre et leur capacité à protéger les civils.

La menace des EEI devrait rester présente sous des formes diverses. S'ajoutant aux autres nouvelles dynamiques des conflits (manœuvres informationnelles, intelligence artificielle, développement des drones, etc.), les EEI continueront donc de tester la capacité d'adaptation de l'ONU. Prenant en compte les défis soulignés dans cette note, trois axes d'action peuvent être identifiés afin d'approfondir les actions déjà entreprises face à cette menace :

- **Poursuivre les efforts en vue de renforcer la sécurité et la sûreté des personnels des OMP.** Cela passe notamment par le maintien d'actions en matière de formation, d'équipement et de renseignement, mais également par la pleine implication de toutes les composantes ayant des responsabilités dans la lutte contre les EEI (UNMAS, Force, Police, cellule d'analyse, observateurs militaires, etc.). Aussi, les menaces explosives doivent être systématiquement incluses dans les processus de planification et déploiement des OMP⁷⁶, condition nécessaire à l'ajustement des mesures de protection à la réalité des terrains d'opération (notamment pour la définition des prérequis en termes d'équipement pour les PCT/P). Ces aspects sont pris en compte dans les documents développés ou en cours de développement au niveau du Secrétariat des Nations unies, dont la Stratégie anti-EEI, qu'il convient de pleinement mettre en œuvre.
- **Impliquer les autorités des pays hôtes dans la lutte contre les EEI.** Cette coopération doit se traduire par des échanges d'information afin de favoriser une compréhension

⁷⁴ Par exemple l'opération française Barkhane au Mali.

⁷⁵ Voir notamment la [Déclaration](#) sur les EEI adoptée en décembre 2021.

⁷⁶ Voir [S/RES/2365](#), para. 10.

commune de la menace. Elle implique surtout des actions de sensibilisation, de renforcement des capacités (mesures de prévention, détection et neutralisation, etc.) et, le cas échéant, de mentorat au profit des forces de défense et de sécurité nationales. Si le renforcement des capacités nationales est très important lorsque se profile un départ des Casques bleus, il est préférable de prioriser ce type d'action dès la création de l'OMP.

- **Développer des partenariats avec les acteurs internationaux impliqués en matière de lutte contre les EEI**, particulièrement ceux disposant de l'expertise nécessaire pour agir là où les OMP ne sont pas en mesure de le faire. Ceci peut inclure des actions d'appui aux États voisins en matière de lutte contre les trafics d'armes et de composants utilisés dans la fabrication d'EEI ou, lorsque des forces parallèles sont présentes, des actions coercitives contre les responsables d'attaques par EEI. Les actions de renforcement des capacités des autorités des pays hôtes doivent également être coordonnées avec les acteurs internationaux actifs en matière de formation.

À propos de l'auteur

Romain Esmenjaud est docteur en Relations internationales de l'Institut de Hautes études internationales et de développement (IHEID) de Genève. Chercheur associé à l'Institut français de géopolitique (IFG), il est spécialiste des questions de maintien de la paix, de gestion des conflits et de lutte contre les trafics en Afrique subsaharienne ; il a travaillé pour l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation des Nations unies (ONU), notamment au sein du Service de lutte antimines (UNMAS). Il a également coordonné le Groupe d'experts des Nations unies en République centrafricaine.



L'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix constitue un cadre de discussion entre experts et personnalités francophones issus de pays contributeurs de personnel. Il s'inscrit en cela dans un objectif de renforcement du dialogue triangulaire entre les États engagés dans le maintien de la paix, le Conseil de sécurité et le Secrétariat des Nations unies.

Pour en savoir plus sur l'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix :
<https://www.observatoire-boutros-ghali.org>

